

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 37 (1952)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LE MARCHÉ DE L'ARGENT

La situation internationale, tant politique qu'économique, ne s'est foncièrement guère modifiée ces derniers temps.

Sur le plan politique, la « guerre froide » se poursuit avec plus ou moins d'intensité entre les puissances démocratiques occidentales et les Etats totalitaires de la Russie et de ses satellites. Indépendamment de cela, subsistent les foyers d'agitation de la Corée où les hostilités reprennent de l'intensité, de l'Iran qui vient de rompre ses relations diplomatiques avec la Grande Bretagne, de l'Egypte et de l'Afrique du Nord où les passions se révèlent difficilement maîtrisables.

Toujours influencée par les exigences du réarmement, la conjoncture économique mondiale reste favorable dans son ensemble. La production est encore élevée dans presque tous les secteurs, avec une demande qui fléchit cependant quelque peu. La psychose d'une nouvelle guerre immédiate s'étant atténuée et les puissances occidentales ayant étendu les délais fixés pour la réalisation des programmes de réarmement, les affaires accusent une certaine tendance régressive. Le processus d'adaptation de la production et des stocks aux besoins civils — redevenus moins importants depuis qu'a reflué la vague d'achats anticipés — favorise le retour à une situation plus normale. Indépendamment de cela, les récoltes s'annoncent abondantes, notamment en ce qui concerne les céréales. Ces différentes circonstances ne sont certainement pas étrangères à la légère régression des prix de la plupart des produits qui s'est manifestée durant le troisième trimestre sur le marché mondial.

L'économie suisse dépend toujours logiquement de l'évolution du commerce

international. Elle reste toujours très active, sauf dans certains secteurs, notamment dans celui des textiles, où la conjoncture est devenue moins favorable. Le plein emploi subsiste toujours sur le marché du travail ; malgré l'engagement de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs étrangers, le nombre des chômeurs (1750 à fin août) est minime. L'industrie du bâtiment conserve sa position prépondérante. Le ralentissement attendu n'est intervenu que dans une faible mesure. La statistique, qui embrasse 42 villes de plus de 10 000 habitants, indique que les nouveaux logements construits en août dernier ont été de 900 contre 983 pendant le même mois de l'année précédente ; pour les huit premiers mois de l'année courante, les nouveaux logements édifiés ont été de 9301, chiffre encore supérieur à celui de la même période de l'année précédente (9132). Cependant, les demandes de permis de construire présentées de janvier à août 1952 n'ont été que de 9220 alors qu'elles étaient encore de 12 308 durant les mêmes mois de 1951. Ce recul s'explique assez facilement si l'on considère d'une part qu'une certaine saturation commence à se faire sentir sur le marché des logements à loyer élevé et d'autre part que le coût de la construction a sensiblement augmenté.

Le tourisme a manifesté une heureuse reprise et la saison d'été a été particulièrement bonne pour l'industrie hôtelière. La Suisse étant en mesure aujourd'hui de mieux soutenir, sur le terrain des prix, la concurrence des régions touristiques des pays voisins, non seulement les étrangers sont venus chez nous en grand nombre, mais de nombreux hôtes suisses ont également passé cette année leurs vacances

dans le pays. Cette évolution montre que nos autorités ont été bien inspirées, lors des grandes manipulations monétaires de 1949, de résister à certains milieux qui réclamaient alors à grand cri une dévaluation du franc suisse.

Moins favorable est en revanche la situation dans l'agriculture, où l'indice des prix des produits agricoles s'est fixé à 97,2 et l'indice des prix des agents de la production agricole à 105. L'affaiblissement du pouvoir d'achat qui résulte de l'évolution des derniers mois justifie une certaine augmentation des prix dans certains secteurs de production. Mais de là à revendiquer une dévaluation du franc suisse (comme on l'a fait lors d'une récente manifestation paysanne), il y a un pas qu'il convient de ne pas franchir dans l'intérêt même de l'agriculture.

Les indices officiels des prix de détail et de gros accusent depuis plusieurs mois une remarquable stabilité, un mouvement légèrement régressif se manifestant même dans ce dernier secteur en septembre, sous l'effet de l'évolution internationale relatée plus haut. L'indice du coût de la vie était de 171,6 en septembre contre 171,3 en août. Le renchérissement intervenu depuis 1950 (début du conflit de Corée) a été moins considérable chez nous que dans la plupart des autres pays. M. le conseiller fédéral Rubattel était certainement fondé à déclarer aux Chambres fédérales que la stabilisation du coût de la vie de 1950 à 1952 à un niveau plus favorable que dans plusieurs autres pays a été de la plus haute importance pour le développement de notre économie nationale. « La modération et l'équilibre conservés dans ce domaine durant ces deux années, alors que les dispositions fixant des prix maxima avaient été abolies, constituent incontestablement un succès. On peut être de ce fait d'avis partagé sur l'opportunité du maintien temporaire d'un contrôle des prix réduit décrété par les Chambres fédérales pour

éviter que l'abrogation des pouvoirs extraordinaires du Conseil fédéral n'influe sur le coût de la vie et n'entraîne de fâcheuses répercussions d'ordre économique et social. Cette disposition pourrait bien influencer les décisions du souverain lors du scrutin populaire du 23 novembre prochain.

Dans le domaine du commerce extérieur, les chiffres pour les trois premiers trimestres se présentent comme suit : 3942 millions de francs aux importations et 3399 millions aux exportations. Le solde passif ressort ainsi à 552 millions. En comparaison de la période correspondante de l'année précédente, les importations ont reculé d'environ un demi-milliard de francs et les exportations de près de 20 millions. Toutes deux sont arrivées au niveau le plus bas atteint depuis deux ans. Malgré cette baisse, les quantités comparables des importations restent encore d'un tiers environ au-dessus du niveau d'avant guerre, tandis que les quantités correspondantes des exportations dépassent de 43 % celles de l'année 1938. C'est dire que la situation du commerce extérieur suisse s'est nettement améliorée depuis la guerre.

Le marché de l'argent et des capitaux reste liquide, relativement calme et assez bien équilibré. Les communiqués de la Banque nationale suisse ne révèlent que des fluctuations saisonnières normales, l'offre de capitaux balance la demande et les taux d'intérêts restent bas et stables. Les récentes émissions publiques d'emprunts, effectuées sur la base d'un rendement de 3 % environ, ont toutes connu le succès. Les banques n'ont officiellement pas modifié le taux de leurs obligations de caisse, mais manifestent ici et là l'intention d'abandonner le 3 % pour reprendre le 2 ¾ %. Calculé sur la base de leur cote en bourse, le rendement des titres fédéraux dits témoins oscille présentement autour de 2,7 %.

Les taux bas actuels se maintiendront-ils longtemps encore ? Bien qu'il soit toujours délicat d'émettre des pronostics à ce sujet, nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative à cette question, sous la réserve naturellement qu'aucune perturbation politique grave ne se présente sur l'échiquier international. Dans des circonstances normales, la formation de nouveaux capitaux restera dans notre pays supérieure aux possibilités de placement et aux besoins de crédit de l'économie. Indépendamment de l'épargne privée, les fonds sociaux et d'assurances jouent aujourd'hui un rôle considérable dans notre pays en alimentant continuellement le marché des capitaux. C'est ainsi qu'à fin 1950 les capitaux des so-

ciétés d'assurance sur la vie excédaient 4 milliards de francs, ceux des Caisses de pensions 4,5 milliards auxquels vient s'ajouter le fonds de compensation de l'AVS avec plus de 2 milliards de francs. Ces différents fonds sociaux d'un montant total de près de 11 milliards de francs, qui grossissent chaque année de plusieurs centaines de millions, permettent de couvrir directement de nombreux besoins de crédit qui se manifestaient autrefois sur le marché ordinaire, cela au point qu'il y a souvent sur ce dernier offre sans demande de capitaux.

* * *

Pour les *Caisses Raiffeisen*, la situation présente ne réclame pas de modification de l'échelle des taux qui sera normalement : 2 ¾ — 3 % pour les obligations à 5 ans de terme ; 2 ¼ — 2 ½ %

pour la caisse d'épargne ; 1 ½ % pour le compte courant.

Ces conditions permettent normalement d'appliquer 3 ½ % aux créances hypothécaires de premier rang, 3 ¾ % — 4 % aux prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et 4 — 4 ¼ % aux prêts sur cautions. Certaines anciennes Caisses bien fondées seront même en mesure d'améliorer sensiblement les taux de ces deux dernières catégories de prêts et crédits. On veillera cependant à réaliser toujours un bon bénéfice pour l'alimentation rationnelle de la réserve, cette dernière assurant la sécurité de la Caisse et l'application de conditions toujours plus favorables.

Un soin particulier sera également toujours voué, comme par le passé, au maintien constant d'une forte liquidité.

DU DROIT DE GAGE IMMOBILIER

(suite*)

De quelques critiques contre la cédule hypothécaire

Pourquoi certains notaires s'opposent-ils systématiquement à la diffusion de la cédule hypothécaire ? Pourquoi certaines régions restent-elles le bastion de l'obligation hypothécaire à l'exclusion de la cédule ?

C'est d'abord la force de la tradition, dit-on. On a l'habitude des obligations hypothécaires, on en est satisfait. Pourquoi changerait-on ? Oui, le respect de la tradition est certes louable. Toutefois, il convient de marcher avec le temps. La tradition doit être positive et non négative. Sous couvert de tradition, on ne doit pas enrayer le progrès.

Et puis, la cédule hypothécaire doit contenir la nomenclature de toutes les servitudes intéressant les immeubles gagés. Les formalités sont tracassières, disent les notaires ; obligation d'utiliser un formulaire, d'aller signer devant le conservateur du registre foncier. D'accord, mais c'est justement tout cela qui augmente la sécurité du créancier.

Du reste, le notaire n'a pas à faire ce qui lui plaît, mais ce qui convient le mieux au débiteur et au créancier, ce qu'on lui commande de faire. A cet effet, l'Union a confectionné un formulaire 161 « Déclaration de prêt hypothécaire », destiné à la commande d'un titre hypothécaire. On y indique clairement la nature du titre désiré et le notaire doit exécuter l'ordre reçu. Au cas contraire, il y

aurait lieu de refuser l'acte reçu non conforme à la commande.

On fait valoir encore des risques inhérents à la cédule hypothécaire, des dangers de manipulation, des possibilités d'abus d'usuriers en cas de perte, de vol, de vente de cédules hypothécaires au porteur... Pour les cédules hypothécaires au porteur, on a d'ailleurs la possibilité de faire inscrire au registre foncier la Caisse comme créancière-gagiste, formulaire 115. La Caisse est inscrite sur le registre des créanciers et reçoit alors toutes les communications prescrites par la loi et l'ordonnance sur le registre foncier. Mais les risques en question sont exactement les mêmes que ceux inhérents aux autres titres hypothécaires. Et si jamais le cas devait se présenter, ce serait de l'usure et il y a des lois en Suisse pour la protection des petits contre les usuriers. Les juges sauraient condamner de tels agissements. La Suisse n'est pas le pays des bandits de grands chemins.

Si la cédule hypothécaire était vraiment dangereuse, comment se ferait-il que le législateur en ait fait le principal instrument de gage immobilier du code civil ? D'ailleurs, l'expérience Raiffeisen prouve la valeur pratique de la cédule. Sur les milliers et les milliers de semblables titres en circulation dans les Caisses depuis l'introduction du C.C.S., jamais, ni un sociétaire débiteur, ni une Caisse n'ont eu le moindre ennui dû à la nature de ce titre.

* Voir N° 8/9 d'août/sept.

Propagation, vulgarisation de la cédule hypothécaire.

Toutes ces considérations militent en faveur de la vulgarisation du titre auquel va notre préférence motivée. Les dirigeants raiffeisenistes se feront les champions de cette propagation. Des uns y ont fort bien réussi ; nous les en félicitons. D'autres, non moins méritants, rencontrent des embûches, se heurtent à des opinions préconçues pas toujours désintéressées. Par leur perspicacité, par l'exigence des conditions posées lors de l'octroi des prêts, ils arriveront au succès.

Un caissier s'y prenait ainsi à propos de propagande : « J'explique au client en quête d'un emprunt ce que c'est qu'une cédule hypothécaire, je lui en fait ressortir les avantages en lui montrant la différence entre l'obligation et la cédule hypothécaire, puis je le laisse choisir librement en l'envoyant chez son notaire ». Est-ce la bonne méthode ? Il y a gros à parier que le client se laissera différemment conseiller par le notaire. Nous insistons plutôt : Exigez une cédule hypothécaire. Le Comité de direction peut et doit en poser la condition en octroyant le prêt. Utilisez le formulaire 161 « Déclaration de prêt hypothécaire » avec désignation précise de la nature du titre à confectionner. Adressez, vous-même, cette déclaration au notaire. La commande sera précise.

Il y a ici une question de principe. Soyez des caissiers et des dirigeants progressistes. Faites attention aux critiques futures possibles contre vous-mêmes. Soit le débiteur lorsque, plus tard, il constatera qu'on ne lui a pas conseillé le meilleur instrument de crédit, soit vos successeurs dirigeants placés devant des difficultés pour le même motif, pourront vous reprocher de n'avoir pas été à la page, d'avoir manqué d'esprit progressiste. Vous n'avez pas le droit de ne pas choisir. Vous devez vous mettre au service de la communauté.

Notre préférence pour la cédule hypothécaire ne résulte d'ailleurs pas d'un choix arbitraire. L'Union Suisse ne va pas à l'aventure en se faisant le champion de cette forme de titre ; elle n'a pas le caprice de lutter contre les usages locaux. Elle ne veut que donner un conseil désintéressé au profit des débiteurs sociétaires et des Caisses affiliées.

La preuve, c'est que nous sommes en bonne compagnie. La cédule hypothécaire est utilisée avec plein succès depuis 1912 sur tout le territoire de la Confédération, aussi bien dans les cantons romands qu'en Suisse alémanique. A titre d'exemple, on peut citer le cas de l'ins-

titut hypothécaire prépondérant du canton de Berne, la Caisse hypothécaire bernoise. Depuis sa fondation en 1846, la dite caisse avait unifié le genre de titres hypothécaires en usage. Elle n'acceptait plus que des obligations hypothécaires en remplacement des anciennes lettres de rente qui ne répondaient plus au besoin de l'époque. Mais dès l'entrée en vigueur du C.C.S. en 1912, la Caisse hypothécaire bernoise mit immédiatement à profit les enseignements du législateur en introduisant la cédule hypothécaire dont la forme répondait au droit moderne. Ce titre, à l'exclusion de tout autre, a évincé dans le canton de Berne les types de gage anciens.

Dans une circulaire à MM. les notaires pratiquants du canton de Berne (les notaires bernois sont les agents officiels de la Caisse hypothécaire bernoise), datée de décembre 1927, nous lisons textuellement : « Le genre de gage immobilier qui domine à l'heure actuelle dans le canton de Berne est la cédule hypothécaire du C.C.S. La Caisse hypothécaire bernoise a fortement contribué à son introduction et à sa propagation en la choisissant comme garantie régulière de ses prêts, mettant ainsi les propriétaires fonciers bernois à même, dès l'introduction du nouveau régime, de bénéficier des avantages réalisés par le C.C.S. en matière de mobilisation des valeurs immobilières ». Et plus loin encore ce commentaire typique : « Nous comptons fermement que MM. les notaires ne mettront pas obstacles au nouveau mode de procéder ».

Tirons la conclusion : dans les rangs raiffeisenistes, toujours ouverts aux idées progressistes, on verra se généraliser l'usage de la cédule hypothécaire. Sa diffusion développera avantageusement le crédit réel, immobilier, bienfaits précieux à l'heure actuelle où la loi sur le cautionnement est venu entraver considérablement le crédit personnel.

Fx.

Un sincère merci...

... à MM. les caissiers qui ont obligeamment répondu au questionnaire qui leur a été adressé en vue de la rédaction de la brochure historique que publiera l'Union à l'occasion de son jubilé.

Dr E.

CHOSSES ET AUTRES

ACCROISSEMENT DE LA FORTUNE

En 1940 il y avait, en Suisse, 50 502 contribuables dont la fortune imposable allait de 50 000 à 100 000 francs. Leurs avoirs s'élevaient au total à 3,5 milliards de francs environ. En 1950, on comptait dans la même catégorie 80 415 contribuables, dont la fortune s'élevait au total de 5,5 milliards de francs. L'accroissement, on le voit, est considérable.

En 1940, 22 900 citoyens disposaient d'une fortune allant de 100 000 à 200 000 francs, ce qui donnait un total de 3,1 milliards de francs. En 1950, les contribuables possédant une fortune de 100 000 à 200 000 francs étaient au nombre de 38 298 et leurs avoirs représentaient une somme de 5,3 milliards.

Dans la catégorie des fortunes allant de 200 000 à 500 000 francs, on constate un accroissement semblable. En 1940, 11 515 personnes possédaient au total 3,5 milliards de francs. En 1950, elles étaient de 19 079, avec une fortune de 5,6 milliards.

Passons à la catégorie des fortunes déclarées au fisc de un demi à un million de francs ; en 1940, elles étaient au nombre de 2 899, faisant en tout près de 2 milliards. En 1950, elles étaient de 4 668 et totalisaient 3,2 milliards.

Alors qu'en 1940, on comptait 1 563 millionnaires, disposant ensemble d'une fortune de 3,2 milliards, on en trouve 2 427 en 1950 et leur fortune s'élève à 5,6 milliards.

Autrement dit, en 1940, on trouvait 89 379 contribuables ayant une fortune totale de 15,3 milliards, soit 171 000 francs par personne. En 1950, ces chiffres avaient passé à 144 887 personnes possédant au total 25,2 milliards ou en moyenne 174 000 francs.

Les classes moyennes et aisées ne sont donc pas près de disparaître dans notre pays.

LA MORT DE VRENELI

Dans leur dernière session, les Chambres fédérales ont discuté la loi sur la monnaie. Il s'agit en pratique simplement de consacrer par une loi notre système monétaire actuel, fondé sur le monométallisme or et régi par des mesures exceptionnelles depuis la crise de la dévaluation. Notre franc continuera à équivaloir à 63/310, ou, si on préfère les fractions décimales, à 203,22 milligrammes d'or fin, ce qui fait que pour acheter un kilo de métal jaune il faudra payer en francs 4920 et 40/63. La loi continue à énumérer les monnaies qui pourront être frappées. Une seule innovation notable, notre pièce d'or traditionnelle de 20 francs, l'antique Vreneli — notre génération n'a guère eu l'occasion d'en voir de ces Vreneli — va disparaître pour faire place à des pièces de 25 et 50 francs. La pauvre Vreneli — pas celle du Guggisberg — va donc mourir, mais elle restera protégée pour éviter la mésaventure de son cousin le souverain anglais, qui était à la fois vrai et faux. Vrai, parce qu'il pesait son juste poids et même un peu plus en or, et faux, parce qu'il n'était pas frappé au coin de la monnaie britannique, mais provenait d'autres officines beaucoup moins recommandables. Le vrai souverain ne devant plus sortir de la bonne société des caves de Westminster, son bâtarde décavé était de la fausse-vraie monnaie qui n'était pas protégée par la loi, celle-ci ne s'appliquant qu'au fils de bonne famille. Vreneli, notre bonne Vreneli, ne connaîtra pas d'aussi douteuses aventures.

FÉDÉRATION FRIBOURGEOISE ROMANDE

Après les journées régionales d'étude de l'an dernier, la Fédération fribourgeoise romande a repris la tradition des assemblées annuelles. C'était à Fribourg, le 16 octobre. 130 délégués représentant 44 Caisses se retrouvent sous la présidence aisée de *M. le doyen Monnard*, curé de Marly. L'Union y a dépêché MM. Serex et Froidevaux, la meilleure crème de son bureau, dit-on dans les coulisses.

Salut d'ouverture, lecture du protocole, appel : tractanda qui passent rapidement. 7 Caisses manquent à l'appel. Peut-être le train a-t-il oublié de les prendre ? *M. Sapin* (Avry), notre caissier, nous donne l'état des finances de la Fédération qui soldent par un avoir de 1593 francs ; en somme rien qui permette de lever l'ancre ! Cependant notre ménage tourne assez rond ; aussi la cotisation de 2 fr. 50 par cent mille francs du chiffre du bilan (minimum 5 francs) est maintenue pour l'exercice prochain.

Par acclamation, MM. Monnard, président, et Pasquier (Sâles) sont réélus au comité. Puis, sans être trop ému par cette réélection, le président donne son très intéressant rapport.

Nos quatre assemblées régionales, dit-il, ont été dirigées avec une haute compétence par MM. Serex et Froidevaux ; elles ont groupé 170 membres et se sont révélées très fructueuses. L'Union, qui travaille sans cesse au progrès du mouvement, a droit à toute notre reconnaissance. Notre famille Raiffeisen s'est réjouie de la naissance de ses deux benjamins : Forel et Lessoc, ce qui porte à 51 le nombre de nos Caisses fribourgeoises romandes. Toutes deux sont parties avec une activité réjouissante et pleine d'espoir. Cependant, d'autres communes pourraient avoir leur Caisse si elles comprenaient les bienfaits de nos institutions. Les Caisses d'Ecuvillens et d'Ursy ont fêté en 1951 les 25 ans de leur fondation, tandis que celle de Givisiez, la première du canton, fêtait ses noces d'or.

Eloquence des chiffres. Le Fribourg-romand compte 4040 membres (6496 pour le canton avec la Fédération allemande) avec un bilan de 35 millions de francs (canton 62,8 millions). Les bénéfices sont modestes puisqu'ils ne sont que de 116 800 francs ; cependant, les réserves ascendent à 1,7 million. Les dépôts d'épargne, en 16 286 carnets, sont de 20,3 millions ; les obligations se montent à 6,5 millions ; les prêts hypothécaires à 15,6 millions. Tous ces postes ont enregistré une augmentation intéressante sur

l'année précédente. Le résultat de l'exercice se présente donc comme favorable. Nos Caisses bénéficient de la confiance de la population. Le président lance un appel aux dirigeants en faveur des salaires des caissiers ; tous ne sont pas encore rétribués convenablement ; leur tâche devient toujours plus astreignante et compliquée, spécialement par le calcul de l'impôt fédéral anticipé. Un caissier équitablement rétribué aura d'autant plus de zèle dans l'accomplissement de sa tâche.

Restons toujours fidèles aux principes éprouvés que nous ont légués nos fondateurs et notre œuvre, bénie de Dieu, continuera de prospérer.

Mais voici le plat de résistance. *M. Monnard* donne la parole à *M. le Conseiller d'Etat Th. Ayer*, directeur des Finances, un vieil ami à lui. Notre jeune magistrat va traiter du développement de l'économie fribourgeoise.

Notre économie, dit-il, a ses caractéristiques : une certaine stabilité d'abord, parce que l'agriculture y prédomine ; de ce fait, elle sera moins soumise que d'autres cantons très industriels aux soubresauts de la conjoncture. Notre canton se trouve ainsi économiquement assez bien équilibré. Cependant, un certain progrès pourrait être réalisé, non pas dans le secteur de la grande industrie, mais plus spécialement dans celui des affaires moyennes, notamment dans l'artisanat et les métiers. On a vu déjà récemment certains signes de développement réjouissant sur ce plan, mais on devrait favoriser ces efforts pour qu'ils persévèrent jusqu'à augmenter la richesse publique et privée. Cependant, ce développement doit être soumis à certaines conditions ; il ne doit surtout pas être trop centralisé afin de ne pas créer des régions préférentielles, où les habitants seraient tentés d'abandonner la campagne et surtout la montagne pour les usines. On a parlé fréquemment de la renaissance des communes. Il faut non seulement encourager l'agriculture, mais encore introduire et répartir dans le pays des entreprises industrielles et artisanales, créer ainsi dans les villages une nouvelle prospérité. Deux moyens s'offrent à nous pour réaliser cet objectif :

1. Une politique de crédit plus large en faveur des entreprises suffisamment solides et présentant une vitalité normale.
2. Une bonne formation professionnelle.

Le premier point suppose une politique de crédit bancaire stimulant l'esprit d'initiative et le goût du risque. Le prêteur devra naturellement faire preuve de prudence et s'assurer les garanties utiles. Les petites entreprises à caractère individuel ou familial ont parfois de la peine à fournir les garanties exigées pour l'ouverture d'un crédit. Elles peuvent recourir aujourd'hui aux institutions de cautionnement mutuel, créées pour leur venir spécialement en aide.

Mais le seul soutien des établissements de crédit ne saurait suffire ; il faut à tout prix que le chef de l'entreprise soit professionnellement qualifié ; qu'il connaisse à fond son métier. C'est pour améliorer la qualité pro-

fessionnelle qu'on a institué dans notre canton l'orientation professionnelle et qu'on veille à une formation soignée des apprentis. Preuve en soit l'effectif de 1500 jeunes gens qui suivent les cours professionnels.

A la mise en pratique de ces deux principes, il faut cependant ajouter l'insistance sur les méthodes qui permettent à chacun de se rendre compte de la marche de ses propres affaires, de tenir correctement des livres, de sorte que l'artisan ou commerçant et le créancier puissent y voir clair. Si l'emprunteur ne tient pas de comptabilité, la banque ne pourra pas examiner sa situation, ni connaître l'ampleur de son activité. Que de mauvaises affaires ont à l'origine l'ignorance de la situation véritable chez l'artisan ou le commerçant.

Les Caisses Raiffeisen peuvent jouer un rôle bienfaisant en se mettant au service de l'économie locale dans le secteur de la petite entreprise et de l'artisanat. L'orateur reconnaît volontiers que la Caisse Raiffeisen, dans la mesure où elle ne dépasse pas le but qu'elle s'est assigné au service du village et travaille avec les capitaux du lieu ne constitue pas une concurrence pour les autres banques, notamment pour les banques cantonales dont le rayon est beaucoup plus grand et les opérations plus diverses.

M. le Conseiller d'Etat Ayer déclare en terminant avoir été vivement intéressé à la lecture du rapport annuel de l'Union, dont il retient avec satisfaction l'affirmation suivante : « L'argent du village au village. En vertu de ce principe, et conformément à leurs statuts, les Caisses Raiffeisen utilisent tout d'abord les fonds qui leur sont confiés pour satisfaire aux besoins de leurs sociétaires au crédit d'exploitation. » Etant donné la proximité des emprunteurs, la Caisse Raiffeisen du village est mieux à même de prêter avec discernement et de développer les crédits d'exploitation, car elle peut, dans ce secteur, rendre davantage de services que par les placements hypothécaires que n'importe quelle banque peut consentir. C'est là une question de mesure et aussi de disponibilité. Elle n'est ainsi pas une concurrence pour les banques.

Après cette causerie claire et cordiale, vivement applaudie, *M. Monnard* remercie *M. Ayer*. C'est ensuite au tour d'un délégué de l'Union de nous édifier et encourager. L'Union, dit *M. Serex*, vice-directeur, considère comme un privilège de pouvoir chaque année participer à nos assemblées de fédération où l'on échange des idées et des consignes. Après un merci aux dirigeants et dirigés, il adresse à *M. le chanoine Raemy*, notre président d'honneur, que la maladie afflige, des vœux de santé et de vie.

Les chiffres impressionnants que vient de nous donner notre président donnent à l'Union pleine satisfaction. Quant au bilan moral, dressé à la suite des révisions, il est très favorable pour la généralité des Caisses. Toutes sont en voie de progrès et remplissent leur but. La gérance générale et la comptabilité font honneur aux caissiers fribourgeois. Les membres des Conseils aussi comprennent bien leur devoir. Cependant, si en toute chose terrestre la perfection n'existe pas, des progrès sont toujours réalisables. Les contrôles pourraient parfois être poussés plus à fond ; plus réguliers et plus minutieux ils seront,

plus les caissiers seront appuyés et stimulés. Si des intérêts et des amortissements se trouvaient un jour en retard, il faudrait leur faire la chasse, même impitoyable s'il s'agissait de sociétés ou syndicats. Les dirigeants ne perdront jamais de vue la valeur sociale et morale de nos institutions.

Il ne faut pas confondre contrôle et révision; le premier est œuvre des conseils locaux, la seconde est du devoir des réviseurs de l'Union; celle-ci ne remplace pas celui-là. Comme ces deux services sont utiles l'un à l'autre, il doit y avoir toujours collaboration loyale et sincère entre les deux. La tâche du réviseur est délicate, souvent ingrate; elle doit aller éventuellement jusqu'à la sévérité.

Si reviseur et revisés sont animés de l'esprit de collaboration voulu et convaincus que tous sont au service d'une cause commune, d'un idéal cher, la tâche de chacun en sera grandement simplifiée, les responsabilités atténuées et les résultats du travail favorablement influencés. La révision de l'Union est préventive en même temps que détective, elle est sévère mais non rigide, elle n'étouffe pas mais prévient, stimule et développe l'entreprise en créant la confiance. Grâce à son office de révision spécialisé et riche d'expérience et grâce aussi à sa Caisse centrale autonome, financièrement forte, l'Union suisse a résolu toutes les difficultés qui se sont présentées dans les Caisses, en consentant souvent d'importants sacrifices sur l'autel de l'intérêt général.

M. Serex termine son exposé par un hommage de pieuse vénération aux 21 délégués qui, sous l'impulsion de M. le curé Traber, fondaient l'Union suisse le 25 septembre 1902.

M. Monnard dit à M. le délégué de l'Union toute la gratitude de l'assemblée pour son rapport intéressant, instructif et réconfortant.

Divers. Les tractanda épuisés, M. le président et les représentants de l'Union

répondent à quelques questions courantes d'administration que soulèvent différents délégués. Enfin, à la question chère à M. Ridoux (Lentigny) sur la Caisse d'allocation familiale, M. Serex a le plaisir d'annoncer que les Conseils de l'Union ont décidé un élargissement des prestations actuelles de cette institution sociale à partir du 1^{er} janvier 1953.

Après cette séance fructueuse, c'est le temps des « apéros » pendant que dans la même salle de nos délibérations se renouvelle l'air et se mettent les couverts où, à 12 h. 30, nous ferons honneur au civet de « renard sans queue » venu imprudemment au devant des carabines de nos amis chasseurs. Ainsi, pendant trois heures environ, une atmosphère amicale ne cessera de régner, durant laquelle M. Ayer, conseiller d'Etat, nous dit encore le plaisir qu'il a eu de prendre part à nos délibérations, et M. Froidevaux, de l'Union, nous communique l'émotion ressentie à son arrivée à Fribourg. Nous sommes très honorés en l'entendant nous dire que les cours donnés l'an dernier dans notre Fédération ont eu des effets heureux très sensibles. Sa deuxième impression est que durant l'exercice écoulé notre édifice Raiffeisen a renforcé ses bases sur la confiance.

Une fois de plus, nos délégués rentrent au village contents de ces rencontres bienfaisantes et instructives et empreintes de saine cordialité.

Zachée.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Montana (Valais)

Le 25^e anniversaire de fondation de la Caisse

A 1400 m. d'altitude environ, au-dessus de Sierre, face au val d'Anniviers plein de mystère et de silence, Montana est un village agricole de 800 âmes. C'est lui qui a donné le nom à la réputée station de villégiature et de repos qu'il est certainement superflu de présenter encore à nos lecteurs. Mais au village, il n'y a ni dancing ni brillant établissement de plaisir; la vie y est pareille à celle de toutes les agglomérations rurales de montagne. Sous un soleil de plomb — le fameux soleil de Sierre! — le pain se gagne véritablement à la sueur du front. A Montana, les familles sont encore nombreuses, l'industrie y est inconnue. On a su adroitement mettre à profit toutes les ressources que procure aujourd'hui encore la terre à celui qui la cultive avec amour: vignes, champs, bétail. Actuellement encore en pleine évolution ensuite de la reconstitution complète de son vignoble, Montana donnera certainement bientôt la preuve qu'une population agricole travailleuse, économe, ayant gardé sa foi en son Dieu et en elle-même, est capable d'assurer sa place au

soleil. C'est la forte impression que nous avons emportée de cette assemblée jubilaire particulièrement réussie.

Le dimanche 27 juillet, 96 sociétaires se retrouvaient, joyeux, dans la belle salle des jeunes, décorées avec beaucoup de goût. L'assemblée administrative est liquidée avec célérité. Les rapports présentés ont convaincu l'assistance de la bonne marche de la Caisse et c'est à l'unanimité que les comptes 1951 sont adoptés. *Au 31 décembre 1951, la Caisse comptait 126 sociétaires, 220 déposants d'épargne, près de 160 débiteurs. Le bilan totalisait 462 000 francs; le fonds de réserve était de 28 607 fr. 85. Les capitaux confiés sont entièrement placés à Montana. Preuve en est que lors du dernier bouclement, la Caisse était même légèrement débitrice de la Centrale, expression d'une année agricole difficile pour la région, mais aussi application consciencieuse de la devise Raiffeisen: l'argent du village au village. Il n'est pas besoin de longs commentaires pour convaincre les sociétaires que cette devise reste de constante actualité.*

Sur ce, le président M. Marius Robyr — qui dirigea les débats avec doigté et autorité — ouvre la partie jubilaire proprement dite.

Il exprime sa joie de pouvoir saluer la présence d'invités de marque: délégations de l'Union suisse et de la Fédération cantonale, représentation des autorités et sociétés locales auxquelles se sont joints trois délégués de la Caisse voisine et amie de Lens. Le président présente ensuite un excellent rapport complété d'agréable façon par MM. Louis Rey, un membre fondateur, et Marcel Rey, caissier, ce dernier relevant surtout les chiffres que nous lirons ci-après.

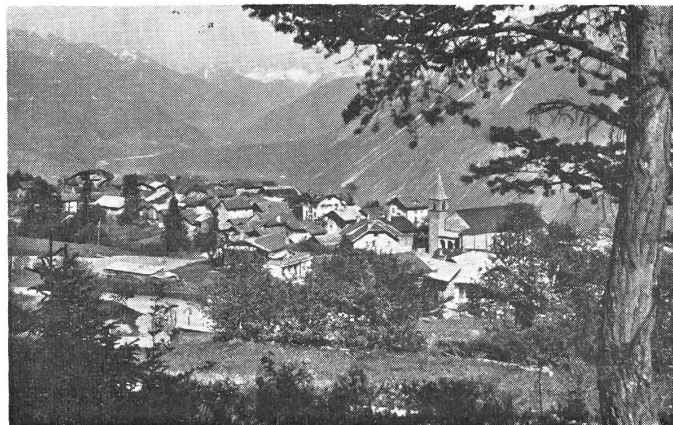
Ayant entendu parler de ces Caisses qui se fondaient un peu partout dans la région, Louis Rey et Jérémie Robyr se rendirent, au printemps 1927, à Lens « prendre des renseignements ». Il faut croire que ces derniers furent encourageants, car sans aucun délai Jérémie Robyr se mit en relation avec M. Adr. Puippe, le pèlerin de Raiffeisen en Valais. Le 26 juin, le père Puippe débouchait à Montana pour donner la première conférence d'orientation. Secondé dès le début par une poignée d'hommes prévoyants et courageux, il put le 31 juillet suivant fonder définitivement la Caisse avec 23 sociétaires. A défaut de quantité, il faut croire que la qualité y était déjà car cette innovation connut au début le sort de presque toutes les Caisses Raiffeisen: pénurie d'argent, manque de confiance, méfiance même, envers une institution qui voulait quelque peu révolutionner certaines habitudes ancrées et soigneusement entretenues. Mais les pionniers tinrent bon et peu à peu tout cela fut surmonté. Les services rendus par la Caisse sautent aujourd'hui aux yeux: constructions, transformations, améliorations d'immeubles, reconstitution du vignoble. Les premiers prêts furent accordés au taux de 6,25 % avec cautions et 5 1/4 % avec garantie hypothécaire. Le premier bilan totalisait 6540 francs avec un fonds de réserve de 26 francs. Durant ces 25 ans, la Caisse a reçu en épargne 1 245 000 francs et 530 000 francs sur obligations. En comptes courants il a été versé 2,1 millions. Elle a prêté sous forme de comptes à terme 917 000 francs et remboursé plus d'un million de francs de dépôts d'épargne. Enfin, elle a bonifié à ses créanciers 173 000 francs sous forme d'intérêt. M. Robyr souligne tout spécialement en terminant les mérites des ouvriers de la première heure dont quatre sont aujourd'hui encore sur la brèche. Ce sont:

MM. Fabien Rey,
Louis Rey,
Marcel Rey, caissier,
Martin Lamon.

De charmantes demoiselles remettent aux jubilaires un cadeau, accompagné d'une belle gerbe de fleurs, tandis que l'assemblée ovationne largement ces Raiffeisenistes méritants, exemples d'endurance dans le dévouement et la foi en la cause commune. Après avoir assuré le délégué de l'Union de l'indéfectible attachement des Raiffeisenistes de Montana aux principes fondamentaux, M. Robyr, en des termes choisis et délicats, transmet à M. Adrien Puippe les sentiments de reconnaissance de toute une population laborieuse à laquelle la Caisse Raiffeisen a procuré une large tranche d'indépendance en matière financière.

M. Paul Puippe, reviseur, apporte ensuite le salut cordial et les félicitations de l'Union Raiffeisen suisse dont il est le délégué. Après

avoir relevé succinctement le but et la mission de la Caisse Raiffeisen, il constate avec satisfaction que celle de Montana a pleinement réalisé les espoirs qui naquirent lors de sa fondation. Il proclame sa foi dans l'avenir de ces institutions. Il adresse les remerciements de l'Union aux valeureux fondateurs ainsi qu'aux dirigeants et remet à la Caisse le diplôme offert pour un quart de siècle d'activité au service de la cause.



Avec une légitime fierté, M. *Adr. Puippe* prend place à la tribune et apporte à la jubilaire les félicitations et les vœux de la Fédération du Valais-romand, qui participe toujours intimement à la vie de chaque Caisse. Il fait ensuite l'historique du mouvement depuis sa naissance en Allemagne, à l'époque du bon père Raiffeisen. Ayant eu l'occasion de juger l'arbre à ses fruits dans des dizaines de communes du canton, M. Puippe se déclare heureux de voir la Caisse de Montana en si bonne posture. Il adjure ses dirigeants de toujours la tenir à l'écart de la politique et des mesquines querelles, comme ils ont si bien su le faire jusqu'ici. Il cite à ce sujet l'exemple du curé catholique Traber, le « Raiffeisen » suisse, qui ne partit pas en guerre sans avoir préalablement sollicité et obtenu le concours du pasteur protestant de sa paroisse de Bichelsee. Bel exemple de tolérance, de largesse d'esprit qui reste encore à être imité dans certaines communes (ceci non seulement en Valais!). M. Puippe soulève ensuite tous les bienfaits que notre Patrie doit à un fédéralisme bien compris et il termine par des considérations de portée éthique et morale, ainsi que par des exhortations toutes paternelles qu'autorise une longue carrière au service du peuple valaisan.

M. le *rév. curé Rieder* est certainement, sur le plan social, un disciple du curé Traber. Il sait que ventre affamé n'a pas d'oreille et l'on ne peut guère toucher les âmes en négligeant les besoins temporels. C'est pourquoi il est non seulement sociétaire, mais fait encore partie du Conseil de surveillance qu'il préside depuis 1949. En tant que chef spirituel du village, il exprime toute sa satisfaction de voir une œuvre aussi bienfaisante commémorer déjà son 25^e anniversaire. Si la Caisse avait été fondée 20 ans plutôt encore, déclare-t-il, il y aurait sans doute encore moins de gêne et moins de tristesse au village. Il se réjouit de voir l'entraide mutuelle, fleur de la charité chrétienne, s'épanouir au sein de l'institution et il forme des vœux chaleureux pour son développement futur.

M. *Albin Rey*, président de la Société d'agriculture, après avoir à son tour congratulé la Caisse, profite de la présence d'un auditoire de choix pour émettre de pertinentes considérations touchant à la loi fiscale qui vient d'être adoptée par le peuple valaisan. Nous avons particulièrement retenu son pressant appel en faveur de la tenue, par chaque paysan, d'une comptabilité exacte, qui lui permettra d'être imposé selon ses véritables ressour-

ces. Ce postulat, cher à l'Office de revision, se heurte encore trop souvent à l'indifférence du paysan pour tout ce qui est « paperasserie ». Nous avons été heureux de le voir défendu avec conviction par un authentique paysan.

Et l'assemblée touche lentement à sa fin. Après avoir apprécié le consistant sandwich offert par la Caisse et arrosé, comme il convenait, par un excellent vin, le président M. Marius Robyr peut lever la séance. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation, sans oublier les sociétaires pour leur parfaite tenue.

Comme ses sœurs du Valais et de la Suisse, la Caisse de Montana ne prétend pas remplacer la banque. Mais les résultats obtenus durant ce premier quart de siècle confirment qu'elle a bien rempli sa mission. En recueillant sou par sou la petite épargne, elle a certainement dirigé dans le circuit économique une fraction intéressante de capitaux qui, sans elle, seraient probablement restés improductifs. En plaçant ces fonds sur place, à des conditions intéressantes, elle a favorisé l'essor économique de la commune et pratiqué ainsi un fédéralisme du meilleur aloi.

Veyrier (Genève)

† FERDINAND GAILLARD
président du Comité de direction.

La Caisse de Veyrier a eu la douleur de perdre son président, enlevé prématurément et nous donnons ici quelques extraits de la belle allocution prononcée sur sa tombe par M. le juge à la cour Georges Martin, membre du Conseil de surveillance.

Ferdinand Gaillard qui, il y a trois mois à peine, nous apparaissait comme un homme robuste, plein d'allant, sans un cheveu blanc malgré ses 61 ans, présidait avec amour et compétence notre Caisse depuis sa création.

Gaillard était le type du paysan intelligent. Doué d'une excellente mémoire et, ce qui est mieux encore, d'un jugement particulièrement sain, il s'assimilait avec une facilité étonnante les questions les plus complexes.

Il connaissait à fond les problèmes agricoles ainsi que les préoccupations des agriculteurs de notre canton, dont les principaux étaient tous des amis pour lui.

Au courant de la situation exacte des campagnards, voire même de chacun des habitants de la commune, Ferdinand Gaillard était sans cesse à même de renseigner avec précision le Conseil de notre Caisse sur la valeur morale d'un emprunteur, sur ses besoins réels, sur les possibilités de développement de son exploitation, bref, sur le montant du crédit qu'il convenait de lui accorder sans courir un risque de perte.

Arrivé par son travail à une situation aisée et indépendante, lui laissant beaucoup de temps libre, Gaillard était un homme particulièrement sociable, aimant consacrer ses loisirs à la collectivité.

Il laissera donc une grande place vide à Veyrier et sera difficilement remplaçable, non seulement à la présidence de notre Caisse Raiffeisen, mais encore au Conseil municipal, ainsi que dans les nombreux comités dont il faisait partie et dont les séances lui prenaient presque toutes ses soirées.

Il y a lieu de rappeler l'importance du travail bénévole et fécond que Ferdinand Gaillard a accompli dans ses multiples activités, notamment dans les syndicats de drainage et de remaniement parcellaire dont il fut la cheville ouvrière et grâce auxquels de vastes espaces marécageux de notre commune ont pu être récupérés pour une culture productive.

Mais je veux insister surtout sur l'œuvre utile et bienfaisante qu'il a réalisée dans le sein même de notre Caisse Raiffeisen à laquelle il s'intéressait particulièrement, étant un chaud partisan des principes qui sont à sa base, savoir : l'argent gagné et économisé au village doit rester et fructifier au village. Il doit servir à aider les gens méritants qui ont besoin de crédit pour améliorer leur situation.

Ces principes, F. Gaillard les appliquait avec hardiesse et bonté, ne craignant pas de s'engager lui-même de sa personne. Nombreux sont ceux qui doivent aux judicieux conseils de Gaillard, probablement aussi à son cautionnement toujours généreusement octroyé, d'avoir pu acquérir ou réparer une maison à des conditions avantageuses, d'avoir pu reprendre en temps opportun un bon train de campagne, d'avoir pu acheter un tracteur ou encore d'avoir pu obtenir sans délai l'argent qui était nécessaire pour faire face à un coup dur. Tout cela accompli avec infiniment de doigté et de discrétion ne laissera naturellement guère de traces en ce bas monde. Mais ces bienfaits ne seront quand même pas perdus. La balance du Souverain Juge a déjà su en peser la valeur et, à l'heure actuelle, c'est somme toute la seule chose qui importe pour le disparu, désormais libéré des petites vanités humaines.

G.

Extrait des délibérations des organes de l'Union du 25 septembre 1952

Réunis en séance solennelle, sous la présidence de M. G. Eugster, conseiller national, les Conseils d'administration et de surveillance célèbrent le 50^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse.

Après avoir donné lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 25 septembre 1902, M. le directeur Egger prononce une allocution de circonstance, soulignant les inestimables mérites du pionnier Traber et de ses valeureux collaborateurs de la première heure, à la mémoire desquels les cent mille raiffeisenistes suisses actuels adressent une pen-

sée de profonde reconnaissance. L'œuvre dont ils ont posé les fondements a été un bienfait pour le peuple et pour le pays.

Se faisant l'interprète des organes de l'Union, M. le président Eugster présente ensuite à M. le directeur Joseph Stadelmann, à l'occasion de son jubilé de 40 ans de service, les félicitations et les vœux de circonstance et lui exprime la vive reconnaissance de la communauté raiffeiseniste suisse tout entière pour la contribution prépondérante qu'il a apportée à l'heureux développement et à la prospérité du mouvement. M. le conseiller national Muller, président du Conseil de surveillance, s'associe à l'éloge du jubilaire qu'il remercie encore spécialement pour la haute compétence et la conscience qu'il déploie à la direction de la Caisse centrale.

* * *

Les Conseils liquident ensuite différents tractanda administratifs.

1. Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées :

Ennetbürgen (Nidwald)

Balerna (Tessin)

sont admises dans l'Union.

2. L'approbation réglementaire est donnée à divers *crédits spéciaux* à des Caisses affiliées, portant sur un montant de 1 470 000 francs.
3. Les Conseils poursuivent l'étude du plan d'organisation du *jubilé de l'Union* en 1953, et prennent différentes dispositions préliminaires.
4. La direction présente un rapport sur l'activité de la Caisse centrale et les Conseils donnent leur approbation à diverses affaires soumises.

Communications du Bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle.

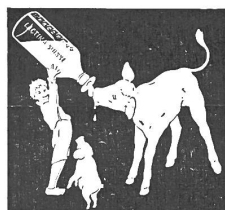
La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans trop tarder les travaux préliminaires de bouclage annuel.

On peut déjà en particulier :

- a) calculer les intérêts ;
- b) préparer les différents extraits.

Pour diminuer également le travail qui incombe au personnel de l'Union à la fin de l'année et pour être promptement servis, MM. les caissiers sont priés de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires à l'occasion de l'établissement des comptes annuels.

FAWER & FAVRE S.A.
LAUSANNE



60 litres de lait économisés
par l'achat d'un sac de 5 kg.

LACTINA

l'aliment vitaminé le plus concentré
pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

POUSSINES

Leghorn, 3 mois, Fr. 14.— ; 4 mois, Fr. 18.—,
en ponte Fr. 22.—, Bleu de Hollande et Fave-
rolles, 3 mois Fr. 14.—, 4 mois Fr. 19.—, en ponte
Fr. 24.—, Sussex, 3 mois Fr. 14.—.

Parc avicole BLASER

Les Promenades Carouge Genève, Tél. 5 26 23

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)
H. RAMAZZINA
Architecte

13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 5 00 91 et 5 71 92

Pour avoir de belles
floraisons printanières,



plantez dès octobre
nos bulbes à fleurs
Grand choix de variétés
surchoix

BESSON & DECROUX

3, rue Vallin, Genève
Pl. St-Gervais Tél. 2 39 47
Sur demande prix courant franco

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

La 22^{ma} Cassa rurale del Ticino

Anche Balerna, la grossa borgata alle porte di Chiasso, ha una Cassa rurale. È sorta il 18 settembre u. p., in un'atmosfera di entusiasmo e di vivo interesse per il sistema bancario cooperativo. Per il raiffeisenismo cioè, che si afferma sempre più nel Ticino e in particolare nel Mendrisiotto, il quale, con la nuova fondazione, raggruppa ora il più solido nu-

cleo di casse fra i distretti del cantone.

Da qualche tempo covava l'idea a Balerna e improvvisamente è esplosa, specie per merito di alcuni pionieri, i quali sentivano la mancanza di un istituto bancario. Non esistono infatti banche a Balerna, che ha una popolazione, secondo i dati dell'ultimo censimento, di ben 2625 anime.

La nuova Cassa viene alla luce in un abitato popoloso, ricco di industrie e di commerci (pietre fini, prodotti chimici,

farmaceutici, vini, camicie, saponi, laterizi, sigari, maglierie, ecc.).

E poichè dirigenti e cassiere danno il massimo affidamento per una seria e intensa attività, ricca d'iniziativa, si può esser certi che il successo arriderà alla banca Raiffeisen di Balerna sin dai primi passi.

Un altro fattore è di buon auspicio: uomini di tutte le correnti e di ogni ceto si son trovati fianco a fianco, in fraterna assise, alla fondazione. Nessuna nube ha

offuscato la serata. Sola preoccupazione, quella di dar vita a un istituto di progresso sociale, di benessere e di comodità, al di sopra delle passioni politiche. Facilitare e incoraggiare il risparmio, mettere a disposizione delle persone solvibili, che ne hanno bisogno, il denaro che occorre per questo o quell'affare, in uno spirito di comprensione, di mutuo aiuto, senza burocrazia.

La fondazione è stata preceduta da una chiacchierata del presidente della Federazione ticinese delle Casse rurali, signor



Ceppi, il quale ha spiegato gli scopi ed il funzionamento delle banche Raiffeisen. L'assemblea eleggeva poi l'avv. Tarchini, figlio del grande penalista, a presidente dell'assemblea.

Dopo l'approvazione degli statuti, si passava alle nomine, che davano il seguente responso:

Direzione: avv. S. Tarchini, presidente, M. rev. Don Morganti, Riva O., Vassena F. e Arnaboldi S.

Sorveglianza: capomastro A. Moretti, presidente, Maspoli P. e Moretti M.

Il revisore sig. Giudici porgeva il saluto dell'Unione, felicitava i promotori, additava ai dirigenti la via del successo.

La Cassa di Balerna ha iniziato l'attività col 1 di ottobre e già nella prima settimana si è vista onorata della fiducia di parecchie persone, così come di importanti operazioni. Siamo dell'opinione che potrà divenire in pochi anni la perla delle casse del cantone.

Non l'avrebbe certo immaginato lo scomparso direttore Heuberger quando, carico di fatiche, si rifugiava alla casa di cura Kneipp di Balerna a cercar ristoro. Egli si lasciava volentieri conquistare dal fascino del paesaggio un po' toscano, con quei dolci, armoniosi colli del Mendrisiotto, ma non pensava che a Balerna dovesse un giorno fiorire una Cassa, tradito, più che altro, dal pensiero che Balerna e Chiasso, così vicini, formano un sol centro, mentre invece la grossa borgata con-

serva un suo inconfondibile, simpatico, bonario carattere nostrano, anche se, di contro al volto storico, va facendo capolino il moderno... C.P.

L'angolo della corrispondenza

Domanda. — D. B. Attualmente professo un debito ipotecario presso un istituto bancario cittadino e sarei disposto ad esperire le pratiche necessarie per sostituire l'attuale creditore con la Cassa rurale del mio villaggio. Però mi si comunica che dovrei sopportare delle spese rilevanti di iscrizione a registro. E' vero? Come devo comportarmi?

Risposta. — Avantutto dobbiamo presupporre che il comitato di direzione della Cassa abbia evaso positivamente la vostra domanda di mutuo; sia cioè disposto ad accordarvi il mutuo che attualmente professate nei confronti della banca cittadina.

In questo caso voi dovete trasmettere al vostro attuale creditore uno scritto del seguente tenore:

« Vi denuncio il debito ipotecario di Fr. ... per la prossima scadenza e vi prego di darmene conferma, indicando contemporaneamente il montante esatto che dovrò versare in capitale ed interesse.

Il pagamento sarà effettuato — per mio conto — dalla Cassa rurale di X alla quale dovrete rimettere il titolo di credito munito di regolare annotazione di surrogazione del creditore. Con stima. »

A suo tempo consegnerete alla Cassa rurale il conteggio della banca, invitandola ad effettuare il pagamento per vostro conto.

L'attuale vostra creditrice rimetterà alla Cassa rurale il titolo ipotecario che servirà ulteriormente quale atto di garanzia a copertura del vostro debito.

Come si vede non è quindi necessario il concorso di un notaio o di altro funzionario pubblico.

Infondate sono pure le vostre preoccupazioni per quanto concerne la tassa d'iscrizione a registro.

Infatti per l'annotazione del cambiamento del creditore l'ufficio dei registri domanda le seguenti tasse di cancelleria:

Fr. 5.— per operazioni nel registro fondiario definitivo (quindi anche per il vostro caso) e

Fr. 10.— per operazioni nel registro provvisorio.

L'operazione è quindi senz'altro fattibile e con una spesa oltremodo modesta.

Echi di stampa cooperativa

« La cooperazione trentina » (bollettino della federazione dei consorzi cooperativi) pubblica nel suo numero di giugno alcuni dati particolarmente interessanti in merito allo sviluppo delle Casse rurali nel Trentino.

Il consuntivo che si può trarre dai risultati complessivi dei bilanci a fine 1951 — scrive l'editoriale surricordato — si presenta soddisfacente e legittima la constatazione di un ulteriore confortante progresso della nostra cooperazione di credito sulla via della sua graduale ripresa e della sua sempre più salda affermazione come fattore importante ed indispensabile allo sviluppo della nostra economia rurale.

Il numero dei soci delle 140 Casse rurali è aumentato nel 1951 di 110 unità, raggiungendo la cifra di 20 429.

I depositi sono aumentati di 817 milioni ed hanno raggiunto i 5 553 milioni di lire; ciò rappresenta qualcheda di più del terzo di tutto il risparmio raccolto dagli Istituti di credito locali.

Le partite di deposito vive alla fine dell'anno erano 79 493.

Il patrimonio sociale complessivo risulta rafforzato alla fine del 1951 in misura abbastanza notevole, con la devoluzione alla riserva degli utili di bilancio che ammontano a ca. 58 milioni di lire. Le altre voci al passivo dei bilanci sommano cumulativamente a lire 111 milioni.

Ricapitolando le Casse rurali trentine amministravano a fine dicembre 1951 una massa di 5 miliardi e 800 milioni di lire.

Le disponibilità liquide erano di 3,1 milioni (denaro in cassa, depositi presso Istituti, titoli di Stato) corrispondente al 56 % della massa fiduciaria. Il totale dei prestiti (portafoglio, mutui, conti correnti) è salito a fine 1951 a lire 2,57 milioni, suddivisi in 11 550 partite.

* * *

Il « Notiziario del Cooperatore » dell'Associazione provinciale milanese Cooperative e Mutue, ha pubblicato lo scorso mese di agosto un breve rapporto relativo ai bilanci delle Casse rurali ed artigiane della provincia di Brescia.

Dallo stesso risulta che le 24 Casse, raggruppanti a fine dicembre 1951, 2932 soci, presentarono una cifra di bilancio per complessive 909 563 201 lire. I depositi aumentarono del 10 % ca., passando da 770 a 850 milioni; l'utile netto d'esercizio fu di 3,8 milioni di lire.

Anche nella provincia di Cremona l'attività delle Casse rurali incontra larghe simpatie.

Le 23 Casse costituiscono già una forza economica particolarmente bene attrezzata.

A fine dicembre i bilanci presentavano una somma di oltre 982 milioni di lire, mentre i depositi si aggiravano sui 929 milioni. Il patrimonio sociale (quote sociali e riserve) era di 13,3 milioni.

Assicurandosi il concorso di 268 nuovi soci le Casse cremonesi raggruppavano 3 037 membri.